

# Règlement Particulier

## Démonstration 2 CV 'Cross

-

## 33<sup>ème</sup> Fête de l'Agriculture

Les Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir organisent le 17 septembre 2017, la 33<sup>ème</sup> Fête de l'Agriculture qui se déroulera sur la commune de la Chapelle du Noyer (28200).

Il sera proposé au public durant cette journée des courses de Moiss'Batt'Cross ainsi qu'une démonstration de 2 CV 'Cross. Cette démonstration est non compétitive. En effet, les pilotes ne seront pas à la recherche de vitesse et ne seront pas classés à l'issue de la démonstration.

*Ce document a pour vocation d'exposer le règlement particulier pour la démonstration de 2 CV 'Cross.*

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Les inscriptions seront reçues à l'adresse suivante :

**JA 28**  
**10 rue Dieudonné Costes**  
**28000 Chartres**

### 1. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

### 2. VOITURES ADMISES

Les véhicules admis sont conformes au règlement 2cv cross de la FFSA.

### 3. PARCOURS

Elle aura lieu sur le même terrain que celui présenté dans le dossier préfecture et avec le même dispositif de sécurité que pour les courses de moissonneuses batteuses. La démonstration se tiendra ainsi entre les manches de mois batt cross soit au maximum quatre fois 10 minutes dans la journée.

#### **LE CIRCUIT ET SA SECURITE**

Le circuit est installé dans un champ. Pas de virage en devers. La piste est nivelée au bulldozer.

Le terre-plein central doit mesurer entre 0.8m et 1m de haut et au moins 2m de large, de façon à ce qu'aucune machine ne puisse le traverser et se retrouver face à un concurrent. Pour la sécurité des spectateurs, une aire de dégagement est prévue : 25m sur les lignes droites et 35m en virage.

Les commissaires de courses veilleront à ce que les spectateurs ne stationnent pas sur l'aire de dégagement, et ne s'assoient pas pour des raisons de sécurité.

Les véhicules de sécurité (pompiers, Croix Rouge) stationneront sur l'aire de dégagement à proximité d'une sortie laissée dégagée. Un médecin sera sur place.

Des extincteurs (à poudre sèche – capacité minimum 10L) seront disposés à distance régulière (10m) tout autour du terrain ; ils seront à portée de main des commissaires.

Pour éviter l'affluence dans le parc de courses, les équipes porteront des bracelets jaunes à une seule utilisation.

Ces bracelets seront réservés aux mécaniciens et pilotes.

Les machines seront bien visibles du public qui n'aura aucunement accès au parc. Chaque responsable de machine s'engage à assurer la sécurité autour de celle-ci sinon il risque une disqualification.

Veillez trouver ci-dessous le plan de piste pour le Moiss'Batt'Cross et le 2 CV 'Cross.

